

MAIRIE  
de



THIVERVAL-GRIGNON

## Compte rendu du conseil municipal

### Vendredi 28 septembre 2012

*L'an deux mille douze, le vingt huit septembre, les membres du Conseil Municipal de Thiverval-Grignon, légalement convoqués en séance ordinaire conformément à l'article L 2121-10 du code des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de monsieur Rémi LUCET, Maire.*

Etaient présents (es) : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Laurent MEULENYSER, Norbert GOSSE, me Jeanne RENAUD, Laurence VAUVERT, Marie GARCIA Nadine GOHARD, Catherine LANEN.

Monsieur Didier BRILLANT donne procuration à Nadine GOHARD

Monsieur Bertrand VACHETTE donne procuration à Rémi LUCET

Absents excusés : Mmes Danièle DUMONTET et Nelly MEANCE

**Constatant que le quorum est atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à 20h 30.**

Compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2012 : une erreur s'est glissée : il fallait lire le rapport d'activité du syndicat du Ru de Gally et non le rapport du SIA.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'ajouter deux délibérations non inscrites à l'ordre du jour.

Le conseil accepte ces délibérations

#### **1. Délibération pour autoriser le Maire à solliciter les services des domaines pour une estimation financière des zones UZ N° 253, 254 au Vol à Voile :**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de l'autoriser à solliciter les services des domaines pour une estimation financière des zones ZU N° 253,254 au Vol à Voile

**A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à sollicité les service des Domaines**

## **2. Délibération pour fixer le coût de mise en propreté de la salle de Folleville après location :**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour fixer le coût du ménage de la salle de Folleville après location, le ménage étant effectué par la société BBO. Le montant 135 euros, sera facturé aux locataires.

**A l'unanimité, le Conseil fixe le coût du ménage de la salle de Folleville par la société BBO, pour un montant de 135 euros en sus du coût de la location**

## **ORDRE DU JOUR :**

### **3. Délibération pour autoriser monsieur le Maire à recruter des agents recenseurs et à fixer la rémunération des agents recenseurs :**

Monsieur le Maire explique que le recensement de la population se déroulera du 17 janvier au 16 février 2013 et qu'il convient de recruter des agents recenseurs et de fixer leur rémunération. Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de recruter 4 agents recenseurs et propose au Conseil une rémunération de 1 400 euros pour toutes les opérations du recensement. Ce montant correspondant aux allocations de l'Etat pour cette démarche.

**A l'unanimité, le Conseil autorise monsieur le Maire à recruter des agents recenseurs et adopte la rémunération globale 1 400 euros**

### **4. Délibération pour autoriser monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Général pour la mise en propriété des abribus de Thiverval-Grignon :**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de l'autoriser à signer une convention avec le Conseil Général pour la mise en propriété des abribus de la commune qui seront installés par le dit Conseil Général sur la RD 30, pour la ligne de bus de Plaisir-Poissy.

**A l'unanimité, le Conseil autorise monsieur le Maire à signer la dite convention**

### **5. Délibérations pour autoriser monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Communauté de Commune « Cœur d'Yvelines » dans le cadre des fonds de concours et à signer les conventions inhérentes à ces subventions :**

Monsieur le Maire explique que suite aux modifications des statuts en date du 2 mai 2012, « Cœur d'Yvelines » exerce la compétence facultative « soutiens financiers »

- aux actions d'aménagement de l'espace dans le cadre de mise aux normes aux règles d'accessibilité
- aux actions de protection et de mise en valeur de l'environnement
- aux actions de rénovation énergétique et thermique de l'éclairage public et des bâtiments communaux existants

« Cœur d'Yvelines peut donc dorénavant verser des Fonds de Concours pour des investissements et des fonds de solidarité pour le fonctionnement à la demande des communes membres après accords concordants du Conseil Communautaire et du Conseil municipal concerné.

Monsieur le Maire explique que la crèche a été réalisée dans un bâtiment communal existant. La rénovation de la toiture n'a pas été intégrée dans les travaux de réalisation de la crèche.

Or, il s'avère que la toiture pose de multiples problèmes en termes d'étanchéité et d'isolation thermique. Dans ce cadre, une demande de Fonds de Concours a été déposée auprès de « Cœur d'Yvelines », qui l'a validée lors de son Conseil du 26 septembre 2012.

Monsieur le Maire explique que la salle Jean-Claude TIREL est un bâtiment communal dont la toiture nécessite des travaux d'isolation thermique.

Monsieur le Maire explique que l'école communale de Thiverval-Grignon est un bâtiment communal dont la toiture nécessite des travaux d'isolation thermique.

Monsieur le Maire explique que l'association « Vol à Voile » possède une section « Handicap » et s'est équipée d'un planeur adapté. Un membre actif de l'association se déplace en fauteuil roulant. Le plancher de la zone atelier du bâtiment ne permet pas un accès sécurisé des personnes à mobilité réduite à l'association.

Monsieur le Maire explique que le jardin public de Thiverval-Grignon propose à ses usagers une aire de jeux équipés de structures dédiées à l'animation enfance/jeunesse. L'accès depuis la place de la mairie n'est plus du tout adapté aux familles et aux personnes à mobilité réduite. Il est nécessaire d'engager des travaux de mise aux normes « accessibilité » (trottoir, portail, pont).

**A l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de « cœur d'Yvelines » et à signer les conventions dans le cadre des fonds de concours et de solidarité**

**6. Délibération autoriser Monsieur le Maire à solliciter le notaire pour re-notifier à la SAFER la vente de la parcelle H n°3, 42, 148 et la section J n°145 pour une superficie de 10 335 m<sup>2</sup> :** Monsieur le Maire explique qu'il convient de l'autoriser à solliciter le notaire pour re-notifier à la SAFER la vente de la parcelle H n°3, 42, 148 et la section J n°145 pour une superficie de 10 335 m<sup>2</sup>. Il précise que cette parcelle concerne le projet golf.

**Le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter le Notaire pour re-notifier à la SAFER par 9 voix et 3 contre (Monsieur MEULENYSER Laurent, Mesdames LANEN Catherine et VAUVERT Laurence) .**

**Monsieur MELEUNYSER explique qu'il s'oppose à ce projet de golf, notamment en raison des nuisances et risques potentiels liés à la vaste décharge de terre qui sera présente pendant de longues années de réalisation de ce projet.**

**Madame LANEN Catherine ajoute aux propos de Monsieur MELEUNYSER qu'il est dommage de privatiser l'espace public car le GR existant sera déplacé.**

### **Informations du Maire**

Il informe le conseil municipal que la ville de Beynes a délibéré pour un bail annuel concernant le site de Mortemai. Une convention sera signée avant la fin de l'année entre les deux villes. Un premier versement de 100 000 euros sera mandaté à Thiverval-Grignon, représentant les six années impayées depuis que nous sommes propriétaires du site.

### **Tour de table**

Laurent MEULENYSER pose à nouveau la question concernant de la réunion de la commission « sécurité routière ».

Monsieur BOSSE l'informe qu'il attend toujours le rapport de la DDEA pour réunir cette commission. Il relance régulièrement cette instance.

Nadine GOHARD rappelle les prochaines dates des manifestations :

- Marché de Noël le 15 décembre 2012
- Noël des enfants le 16 décembre 2012
- Colis des Anciens le 22 décembre 2012
- Vœux du maire 2013 le 18 janvier 2013

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 21h 30**